



En exercice : 58

Présents : 42

Votants : 48

Séance du 28 avril 2025

Le Vingt-huit Avril Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 22 avril 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAŽÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUE Loïc, titulaire

Excusé

Excusé, DALIFARD Alexia, titulaires

GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

/

Excusé

TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires

COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,

MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires

Excusé

DE GUEBRIANT Bertrand, /, /, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO

Dominique, RAGARU Edit, titulaires

HINCELIN Marie-Noëlle, **Excusée**, titulaires

GOHIER Odile, titulaire

/

/

TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LECOT Gérard, titulaire

CHADELAUD Gaétan, titulaire

JULIOT Thierry, titulaire

DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires

BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire,

/

Excusée, CHAMARET Richard, titulaires

GENDRY Daniel, titulaire

RESTIF Vincent, titulaire

Excusé, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, **Excusé**, titulaires

/

/

PENE Loïc, /, titulaires

GAUCHER Olivier, titulaire

Excusé

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire

BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : Pascale GARBE (Méral), Aristide BOURBON (Saint Martin du Limet), Jackie VALLEE (Chérancé), Nadine MARTIN – FERRE (Athée), Maxime CHAUVIN (Ballots), Philippe PELLUAU (Renazé), Laurent LEFEVRE (Quelaines Saint Gault), Géraldine BANNIER (Courbeville), Catherine DESHOMMES (Cuillé), Jackie VALLEE (Chérancé).

Étaient absents :

Vanessa SORIEUX (Brains Sur Les Marches), Benoît HAMARD (Craon), Jérôme BASLE (Fontaine Couverte), Christian BERSON, Alain BAHIER, Béatrice BARBE (Senonnes), Yannick CLAVREUL (Simplé), Vincent GUILLET (Saint Aignan sur Roe), Philippe GUIARD (Craon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Aristide BOURBON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Nadine MARTIN-FÉRIÉ donne pouvoir à Marie-Christine DE PONTFARCY

Maxime CHAUVIN a donné pouvoir à Alexia DALIFARD

Laurent LEFEVRE a donné pouvoir à Hugues GENDRY

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu M. GAULTIER Patrick, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-04/60 : FINANCES

Séance du : 28 avril 2025

OBJET 2025-04/60 : FINANCES

MARCHÉS PUBLICS – TRANSPORT D'ENFANTS SUR LE TEMPS SCOLAIRE PAR AUTOCARS – CONSULTATION D'ENTREPRISE ET SIGNATURE DU MARCHÉ À BONS DE COMMANDE

M. Christophe LANGOUËT, Président, expose que le marché « Transports d'enfants sur le temps scolaire par autocars » arrive à son terme en juillet 2025 et qu'il convient de relancer une consultation.

A la vue des montants mandatés précédemment (78 506,89 € TTC en 2023 - 75 332,57 € TTC en 2024) et dans le cadre de l'harmonisation de l'offre des spectacles à destination des écoles de l'ex Communauté de Communes du Cosséen, Monsieur Christophe LANGOUËT propose au conseil Communautaire de lancer un accord-cadre à bons de commande pour « les transports des enfants sur le temps scolaire en autocar » vers les services de la Communauté de Communes (centre aquatique, base de loisirs, spectacles en chemins, cinéma, réseau de lecture publique du territoire, autres destinations occasionnelles - visites d'entreprises, etc.).

L'accord-cadre commencera le 1^{er} septembre 2025 pour une durée de 3 ans non reconductible. Le montant maximum de l'accord-cadre est fixé à 213 000 € HT (soit 71 000 € HT par an).

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré :

A l'unanimité (48 VOTANTS)

- ⇒ **AUTORISE** l'engagement d'une consultation d'entreprises conformément à la réglementation de la commande publique ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à attribuer le marché à l'entreprise proposant, après analyse des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 28 avril 2025*

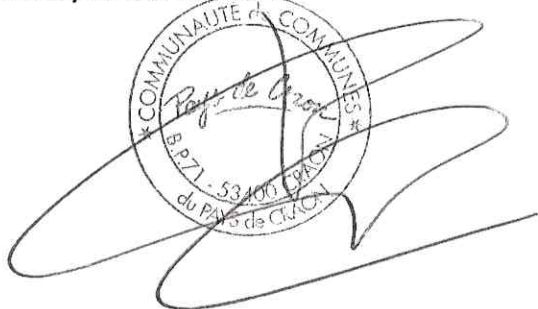
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,

Patrick GAULTIER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20250428-2025_04_60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 15/05/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

